



Commune de Rosis

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juillet 2020 19 h 00

**Membres présents :** Madame SAUTEREL Anne-Lise – BOUILLOT Bernard – BOUSQUET Alain  
– CAZALS Magali – FARENQ Germain – PUJOL Jean Marcel – ROUX Robert – VIGNAU  
Laurence

**Membre (s) absents excusé(s) :** - NORMAND Elisabeth – SAUTEREL Stéphane (pouvoir PUJOL  
Jean Marcel)

**Membre (s) absents :** ROQUES Moïse

**Secrétaire de séance :** VIGNAU Laurence

### 1- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2020

**Madame le Maire propose** aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier **Conseil Municipal**.

**Elle demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont des observations à formuler.

**Le Conseil adopte** à l'unanimité.

### 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

**Madame le Maire**, présente le compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal établi par Monsieur le Maire sortant qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

**Recettes :** 265 796.24 €

**Dépenses :** 235 567.92 €

**Excédent 2018 :** 108 894.71 €

**Excedent 2019 :** 30 228.32 €

**EXCEDENT TOTAL : 139 123.03 €**

**INVESTISSEMENT**

**Recettes : 27 038.94 €**

**Dépenses : 62 131 .44 €**

**EXCEDENT 2018 : 1 918.28 €**

**DEFICIT 2019 : 33 174.22 €**

**DEFICIT TOTAL : 31 255.94 €**

Le déficit en investissement est essentiellement dû à la part communale et aux subventions attribuées qui ne sont pas toutes rentrées sur l'exercice 2019.

**3- BUDGET COMMUNAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR Mesdames Patricia FAVIER et Carole SORIA, Receveurs.**

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant la parfaite régularité des écritures.**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

**Madame le Maire** présente au Conseil Municipal l'état 1259 COM comprenant tous les renseignements utiles au vote des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2020.

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation est supprimé et remplacé par une indemnité fixée par l'Etat.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document et de fixer le taux des taxes.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** en cette année particulière, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020 qui se présente donc comme suit :

- 10,61 % pour la Taxe Foncière (Bâti)
- 93,61 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

#### 5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

**Madame le Maire** propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du Budget primitif 2020.

##### **FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 334 184 .81 €**

**Recettes : 334 184.81 €**

##### **INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 69 445.22 €**

**Recettes : 69 445.22 €**

**Le Conseil** l'adopte à l'unanimité des membres présents.

## 6- PROJET DE CONVENTION POUR LA MAISON MEDICALE

**Madame Le Maire** rappelle au Conseil Municipal que les communes de Rosis, Castanet le Haut, St Geniès de Varensal et St Gervais Sur Mare se sont engagés conjointement dans une opération de construction d'un centre médical pluridisciplinaire pluri communal qui consiste à construire et gérer un bâtiment sur une parcelle située à Saint Gervais Sur Mare, et pour accueillir les bureaux de l'APSH34, une pharmacie et un cabinet médical pluri professionnel selon un projet de santé établi par ces professionnels et validé par l'ARS.

Pour une facilité de gestion, une convention de cō-maîtrise d'ouvrage a été conclue le 20 décembre 2018 entre les communes afin de désigner la commune de Saint Gervais Sur Mare maître d'ouvrage unique pour la création de l'ouvrage.

La gestion de cet équipement pluri communal nécessite un budget annexe spécifique assujetti à la TVA créé par la Commune de Saint Gervais Sur Mare, du personnel formé et spécialement dédié à son entretien et sa gestion, des frais spécifiques.

Il convient que les communes de Rosis, Castanet le Haut, St Geniès de Varensal et St Gervais Sur Mare formalisent une entente en application des articles L5221-1 et L 5221-2 du Code général des Collectivités Territoriales, et conformément aux articles 9 et 10 de la convention de Co-maîtrise d'ouvrage du 20 décembre 2018.

**Le Conseil Municipal**, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Vu** la nécessité de gérer le nouveau centre médical pluridisciplinaire pluri communal ;  
**Vu** le projet de convention d'entente pour cette gestion annexée à la présente délibération ;

**A L'UNANIMITE des votants**

**AUTORISE Madame Le Maire** à signer la convention d'entente liant les communes de Rosis, Castanet le Haut, St Geniès de Varensal et St Gervais Sur Mare sur la gestion du centre médical pluridisciplinaire pluri communal, ainsi que tous les actes ou documents subséquents à ladite convention.

## 7- DESIGNATION MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

**Madame le maire informe** que conformément à [l'article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

**Cette commission est composée :**

1/ du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

2/ de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil Municipal.

**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale** : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelle évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Elle demande au Conseil de proposer une liste de contribuables en nombre double soit 24 personnes si la population est inférieure à 2000 habitants.

Sont proposées :

Mr ACERO Denis – Mme CARRIE Séverine – Mr CAZABONES Patric – Mr BRAVO Richard – Mme MARIN Geneviève – Mme MARTY Roxanne – Mr RICARD Philippe- Mr NAUTRE Éric – Mme ROBERT Marion – Mr GAYRAUD Sébastien – Mr BOUSQUET Alain – Mme FUNDA Arlette – Mr GRANIER Christian – Mr ROUX Robert – Mr RONCHAUD Bernard – Mr SALLES Raymond – Mr SATRE Jean-Louis – Mr FARENQ Germain – Mr BONNEL Patrick – Mme ROULET Aline – Mme CAZALS Magali- Mr BOUILLOT Bernard – Mme VIGNAU Laurence – Mme ARAGON Arlette.

Monsieur le directeur régional départemental des finances publiques désignera dans **un délai de deux mois** à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune les 6 titulaires et 6 suppléants.

## **8 – DOSSIER Mr BRIZOLIER**

**Madame Le Maire** informe le conseil municipal de la demande de Monsieur BRIZOLIER, habitant du hameau du Cros, qui souhaite que la commune lui cède une partie de la rue, ou il à commencé la construction d'une terrasse, à côté de son habitation.

Elle précise que les rues font partie du domaine public communal et qu'elles sont inaliénables. Pour permettre cette cession, il faudrait procéder à l'ouverture d'une enquête publique pour déclasser cette partie de la voie, d'une superficie d'environ 22 m2, du domaine public communal et la classer dans le domaine privé communal, qui lui est aliénable.

Elle demande au conseil de prendre connaissance du dossier et d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents.

**DECIDE** de céder la partie de la rue d'une superficie d'environ 22 m2 à Mr BRIZOLIER. Le bornage par un géomètre expert sera à la charge de Mr BRIZOLIER.

**AUTORISE** l'ouverture d'une enquête publique pour déclasser cette partie de la rue du domaine public communal et la classer dans le domaine privé communal.  
Tous les frais liés à cette requête seront à la charge du demandeur.

**DECIDE** de céder cette partie de la rue moyennant la somme de 500.00 €. Les frais de l'acte notarié seront à la charge du demandeur.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

## 9 – TARIFS LOCATION SALLES POLYVALENTE

**Madame Le Maire**, expose les tarifs actuellement pratiqués pour la location des salles polyvalentes soit 130 € pour les habitants de la commune et 230 € hors commune.

**Madame le Maire**, demande au conseil d'examiner ces tarifs.

**Le conseil décide :**

- Associations communales **GRATUIT**
- Particuliers habitant la commune de Rosis **100 € la journée caution 500 €.**
- Particulier extérieur à la commune : **250 € la journée caution 500 €**

**Elle indique** que pour bénéficier du tarif préférentiel réservé aux personnes fiscalisées sur notre commune, les demandes doivent justifier qu'ils résident sur la commune ou qu'ils sont fiscalisés pour une taxe directe (Taxe d'habitation, Taxe foncière)

Un forfait de 20 € par jour pour le chauffage pendant la période du 01 Novembre au 31 Mars sera demandé.

Pour la salle communale de Douch Gîte Marcel Cèbe le prix de la location reste fixé à **100 € par jour** pour tout le monde.

**Elle informe** que pour organiser vos repas entre amis ou en famille vous avez la possibilité de louer tables et chaises auprès des services de la Mairie.

Location : la table + chaises **5 €**

La Mairie reste prioritaire pour les dates de réservations de la salle polyvalente.

## 10 — REMPLACEMENT CAMION COMMUNAL

**Madame Le Maire** informe le conseil que suite au contrôle technique le camion doit subir des travaux de remise en état.



**Le conseil** approuve les travaux afin que le camion puisse passer le contrôle technique.

Un devis a été demandé au concessionnaire ISUZU.

Il a été aussi décidé de prévoir l'achat d'un petit véhicule utilitaire pour l'employé municipal. Nous sommes dans l'attente des propositions.

**Le conseil** approuve à l'unanimité des membres présents.

## **11- EMBAUCHE EMPLOI SAISONNIER**

**Madame le Maire propose** aux membres du Conseil Municipal, compte tenu des nombreux travaux programmés sur la commune, d'embaucher un agent d'entretien dans le cadre d'un emploi précaire et révocable sur la base d'un 25 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Août pour une durée d'un mois.

Elle indique qu'il lui sera confié, en priorité, les travaux d'entretien des espaces publics des hameaux.

**Le conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**CONSIDERANT** que l'employé communal remplaçant ne peut réaliser seul ces travaux.

**ACCEPTE** la proposition de Mme Le Maire de recruter sur la base d'un 25 heures hebdomadaires, un emploi saisonnier pour une durée d'un mois, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2020.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

### **Questions diverses :**

### **Plan Canicule 2020 :**

**Mme Vignau Laurence 1<sup>er</sup> Adjointe informe** le conseil de la mise en place d'un plan de gestion de la canicule dans un contexte de pandémie par la création d'un registre des personnes vulnérables pour s'assurer de leur état de santé en cas de canicule.

### **Mise à disposition d'espaces collectifs rafraichis plan canicule 2020**

Ont été identifiés comme tels l'Eglise d'Andabre, La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch, ainsi que la salle communale Marcel Cèbe situé à Douch.

Les modalités d'accès à ces espaces rafraichis seront précisées si un avertisseur de chaleur de niveau 3 vigilance orange est déclenchée par le département.

Les personnes pouvant être inscrites sur ce registre sont les personnes de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 ans et inaptées au travail ainsi que les adultes handicapées ils doivent au préalable en avoir fait la demande en mairie et remplir la fiche de déclaration sur l'honneur.

Afin que tous les habitants soient informés de cette possibilité, notre correspondante Midi libre diffusera un petit article dans le journal.

### **Gîtes d'étape Communaux de Douch : Marcel Cèbe et René Magnaldi**

Ils sont fermés jusqu'au 31 Août 2020.

A partir du 01 Septembre 2020 désormais ce sont des réservations à la semaine et plus à la nuitée et pour un seul groupe à la fois.

Il est aussi demandé aux randonneurs de venir avec leur duvet.

### **Parcours de Santé d'Andabre :**

Le parcours de Santé est entretenu par les communes de Rosis, St Gervais sur Mare, et St Geniès de Varsenal.

La partie de Saint Gervais Sur Mare a été nettoyée récemment, il faut définir la partie à entretenir pour les employés de Rosis et St Geniès de Varsenal.

### **Adhésions :**

Nous avons décidé de continuer à cotiser pour l'année 2020 pour le Centre de Recherche et Patrimoine de Rieumontagné soit 22 € et pour les Communes Forestières soit 110 €.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00***